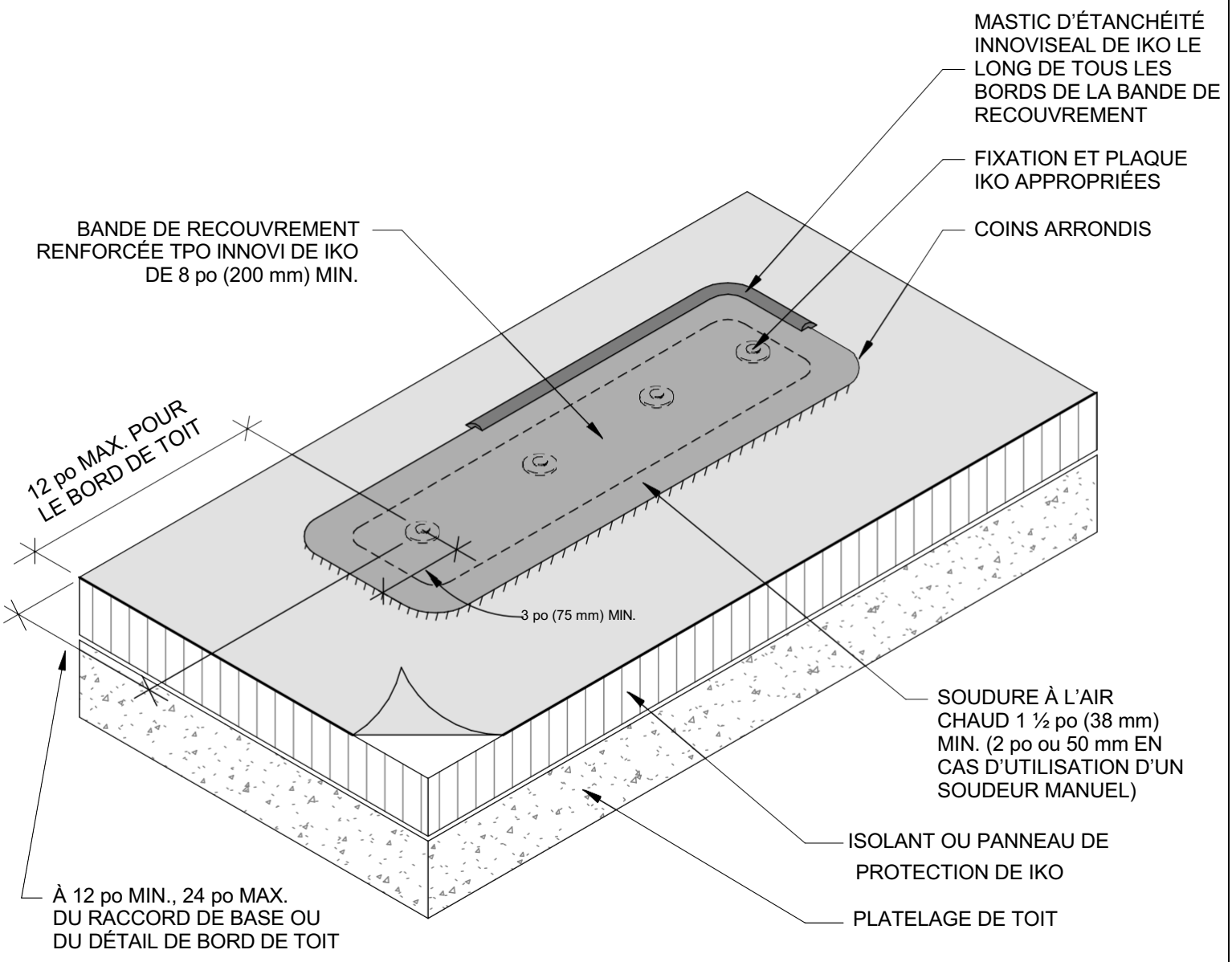


NOTES :
1. CONSULTER IKO.COM/COMM POUR OBTENIR LES INFORMATIONS D'INSTALLATION LES PLUS RÉCENTES.
2. TOUS LES TRAVAUX DE MENUISERIE OU DE MÉTALLERIE DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES NORMES LOCALES OU AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET. CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE EXAMINÉS ET APPROUVÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE LA CONCEPTION AGRÉÉ. IKO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS OU LES DOMMAGES CAUSÉS AU SYSTÈME DE TOITURE EN RAISON D'UNE INSTALLATION DÉFECTUEUSE.
3. POUR LES MURS DE PARAPET CONSTITUÉS DE MONTANTS, LES RACCORDS DE BASE POUR LES GARANTIES ÉTENDUES CONTRE LE VENT DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À TRAVERS LE PLATELAGE, ET NON DANS LE MUR À MONTANTS.
4. LES PLAQUES DE RETENUE PEUVENT ÊTRE RECOUVERTES D'UNE BANDE DE RECOUVREMENT APPROPRIÉE OU ÊTRE ENFOUIES SOUS LA MEMBRANE À L'AIDE DE PLAQUES SOUDABLES PAR INDUCTION ET DE FIXATIONS.
5. PLAQUE DE RETENUE ET ESPACEMENT DES FIXATIONS, 12 po (30 cm) C. À C. POUR DES VITESSES DE VENT JUSQU'À 99 mi/h (160 km/h), ET 6 po (15 cm) C. À C. POUR DES VITESSES DE VENT SUPÉRIEURES OU ÉGALES À 100 mi/h (161 km/h).

Titre : PLAQUE DE RETENUE	Numéro de détail : T-SM-8
Date de pub. : 01/08/2025	Durée maximale de la garantie : 30 ans	Pas à l'échelle

IKO COMMERCIALE® Spécifiez en toute Confiance.

INNOVI™ TPO